



**Conditions générales d'utilisation**  
**Evènements FCA (hors formations)**

[www.commerce-associe.fr](http://www.commerce-associe.fr)

*Version au 07/06/2023*

## Préambule

---

La Fédération du Commerce Coopératif et Associé (ci-après la « FCA ») est une association sous statut loi 1901 dont le siège social est situé au 77, rue de Lourmel, 75015 PARIS, numéro SIRET 78441029200030, tel : 01 44 37 02 00, adresse email : [vfenayon@fca-commerce-associe.fr](mailto:vfenayon@fca-commerce-associe.fr).

La FCA est une organisation professionnelle créée en 1963 qui exerce principalement des activités de représentation et de promotion du Commerce Coopératif et Associé. Elle constitue un lieu unique d'échanges et de travail entre acteurs du Commerce Coopératif et Associé. Dans ce cadre, la FCA organise ponctuellement des événements payants (séminaire de dirigeants, colloques, retail tour, etc.) destinés principalement aux collaborateurs, administrateurs et associés des entreprises membres et leurs filiales, ainsi qu'au bénéfice de parties prenantes non membres mais intéressées par le modèle du Commerce Coopératif et Associé ou par un thème relié à son univers.

Les présentes conditions générales ne s'appliquent pas aux formations proposées par la FCA qui sont régies par leurs propres conditions générales communiquées dans le programme dédié.

Pour en savoir plus sur la fédération, cliquer [ici](#).

## Article 1<sup>er</sup> – Objet

---

Les présentes conditions générales s'appliquent aux relations entre la FCA, les participants aux événements payants proposés par la FCA et, le cas échéant, leur entreprise (ci-après le client). Elles définissent les conditions d'organisation et d'exécution de ces prestations.

## Article 2 – Modalités de commande et d'inscription

---

Pour favoriser les meilleures conditions d'organisation, les événements peuvent être soumis à un nombre maximum de participants ; les inscriptions de participants pour une session donnée cessent alors d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint.

Les inscriptions se font auprès de la FCA dans l'Espace Membres de [www.commerce-associe.fr](http://www.commerce-associe.fr) ou auprès de Virginie Fenayon [01 44 37 02 00 // [vfenayon@fca-commerce-associe.fr](mailto:vfenayon@fca-commerce-associe.fr)] ou par courrier à l'adresse : FCA, 77, rue de Lourmel, 75015 PARIS.

Dans le cas d'une inscription sur envoi d'un devis, l'inscription est définitive après renvoi du devis daté et signé en bonne et due forme par le représentant légal ou la personne dûment habilitée, par e-mail à : [vfenayon@fca-commerce-associe.fr](mailto:vfenayon@fca-commerce-associe.fr) ou par courrier à l'adresse : FCA, 77, rue de Lourmel, 75015 PARIS.

Toute inscription emporte l'adhésion aux présentes conditions générales pour chaque entreprise et chacun des participants qu'elle représente.

## Article 3 – Conditions financières

---

Sauf indication contraire dans le programme de la formation, un tarif forfaitaire global est généralement proposé pour une durée déterminée en présentiel pouvant inclure des réunions de préparation, des réservations de salle, des pauses café, repas, des frais d'hébergement et des frais honoraires en cas d'intervenants extérieurs. L'absence d'un participant durant la pause repas ne

saurait donner lieu à une réduction de ce tarif forfaitaire sauf indication contraire.

Les frais éventuels occasionnés pour participer à l'évènement (déplacement, hébergement, restauration avant ou après l'évènement, frais de taxi, assurance véhicule, etc.) sont à la charge du participant ou de son entreprise.

A titre exceptionnel, des sessions peuvent être proposées exclusivement en visioconférence. Les modalités particulières à ce format de session sont explicitées dans le programme de l'évènement concerné.

## **Article 4 – Modalités de règlement**

---

Les factures sont payables par chèque ou virement bancaire dans un délai maximal de 30 jours suivants réception de la facture, ou, le cas échéant, conformément à l'échéancier négocié entre les parties.

En cas de retard de paiement, la FCA se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande de la part du client concerné jusqu'à réception intégral du paiement.

La FCA est un organisme non assujetti à la TVA.

## **Article 5 – Engagements de la FCA et responsabilité**

---

La FCA s'engage à recevoir les participants à l'évènement dans des conditions adéquates et met en œuvre les moyens éventuellement requis (mise à disposition de documentation, support de présentation, équipements usuels).

La FCA garantit la confidentialité des échanges avec le client et/ou avec les participants dans le cadre de l'organisation ou de la réalisation de l'évènement et s'interdit de divulguer toute information, document, donnée ou concept, propre au client dont elle pourrait avoir connaissance dans le cadre.

La FCA ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur, défaut ou oubli constaté dans la documentation et les supports fournis aux clients et/ou aux participants.

Les outils mis à disposition ne constituent en aucun cas des documents officiels énonçant la réglementation applicable et n'engagent en aucun cas la FCA sur leur exhaustivité ou leur mise à jour en temps réel.

## **Article 6 – Engagements des participants – Discipline - Sanctions**

---

Chaque participant s'engage à adopter pendant l'évènement un comportement conforme aux usages (assiduité, ponctualité, respect des autres participants et intervenants, etc.) et s'interdit de diffuser ou de faire commerce des évènements et contenus fournis par la FCA ou par le ou les intervenant(s) sans leur accord préalable.

Les horaires d'accueil et les durées sont renseignés dans le programme de l'évènement. Sauf circonstances exceptionnelles, toute absence provisoire pendant l'évènement sera facturée.

La FCA est déchargée de toute responsabilité en cas de retard ou d'absence d'un participant.

## **Article 7 – Conditions d’annulation et de reports**

---

Toute annulation de participation à tout ou partie de l’évènement à l’initiative du client ou participant, doit être notifiée par écrit à la FCA préalablement à l’évènement, à l’adresse : [vfenayon@fca-commerce-associe.fr](mailto:vfenayon@fca-commerce-associe.fr) ou par courrier postal.

Les annulations donnent lieu à un remboursement si elles sont reçues 15 jours ouvrés avant le début de l’évènement.

Passé ce délai, et sauf circonstances exceptionnelles telles qu’un cas de force majeure, 50 % du montant de la participation est retenu à titre d’indemnité forfaitaire, ou 100 % en cas d’annulation 48 h ouvrées avant.

En cas d’annulation partielle (ex : participation à une seule des deux journées de l’évènement), aucune réduction de tarif ne sera acceptée.

La FCA se réserve le droit d’annuler, de reporter tout ou partie de l’évènement ou de modifier le lieu de son déroulement, en particulier si le nombre de participants est jugé insuffisant, ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l’y obligent ou en cas de force majeure.

Dans le cas de sessions reportées par la FCA, les participants inscrits bénéficient d’une priorité de réinscription.

## **Article 8 – Force majeure**

---

La FCA ne peut être tenue responsable de la non-exécution de l’évènement dans le cas où elle en est empêchée par un cas de force majeure.

Sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence et sans que cette liste soit restrictive : maladie ou accident d’une ou des intervenant(s), interruption ou grève des réseaux de transports, toutes mesures de police administrative affectant la liberté de se réunir ou de se déplacer, désastres naturels, incendies, interruption des télécommunications ou de l’approvisionnement en énergie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la FCA.

## **Article 9 – Propriété intellectuelle**

---

La FCA est titulaire des droits de propriété intellectuelle afférents aux contenus et supports remis dans le cadre de l’évènement, qui demeurent la propriété exclusive de la FCA ou des intervenants externes.

À ce titre, les participants ne peuvent en faire qu’un usage personnel et ne peuvent les transmettre à un tiers, de quelque façon que ce soit, sans accord exprès de la FCA.

Tout usage des contenus et supports, en intégralité ou par extraits, à des fins commerciales ou professionnelles, directement et/ou indirectement, sans accord préalable exprès de la FCA est strictement interdit.

Les participants engagent leur responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication non autorisée des contenus et supports.

## **Article 10 – Données personnelles**

---

Pour les besoins de l'organisation, de l'exécution des événements, de l'amélioration de l'offre de la FCA ainsi que pour la diffusion d'informations professionnelles (newsletter, invitations à des événements, à des groupes de travail...), la FCA peut être amenée à collecter et traiter des données à caractère personnel des participants aux événements.

Ces données font l'objet d'un traitement informatisé par la FCA dans les conditions décrites dans sa Politique de protection des données disponible sur [cette page](#), applicable aux données personnelles collectées et traitées dans le cadre des relations et des échanges avec la fédération.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des informations personnelles le concernant, qu'il peut exercer gratuitement en adressant sa demande à : [vfenayon@fca-commerce-associe.fr](mailto:vfenayon@fca-commerce-associe.fr).

## **Article 11 - Hygiène et sécurité**

---

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Les participants s'engagent à respecter les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur lors de l'évènement sous peine de sanctions disciplinaires, incluant celles établies dans le règlement intérieur de l'établissement concerné.

La FCA a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de MMA ENTREPRISE – MMA IARD Assurance Mutuelles, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 LE MANS Cedex 09, police n° 144 565 891, vis à vis du participant lui-même, de l'entreprise ou structure et de tous les tiers qui se trouveraient impliqués dans un accident survenu du fait du participant.

## **Article 12 – Accessibilité handicapés**

---

Les locaux des événements permettent l'accès aux personnes en situation de handicap, avec notamment la présence des éléments utiles suivants : ascenseur, rampe d'accès.

## **Article 13 – Règlement des litiges**

---

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de réclamation ou de différend relatif à l'application de celles-ci, les deux parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable. A défaut, la partie la plus diligente pourra saisir le tribunal compétent.